

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 931

présenté par

M. Reda, Mme Kuster, M. Ramadier, Mme Corneloup, M. Marlin, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Masson, M. Viala, M. Pauget, M. Viry, Mme Meunier, Mme Louwagie, M. Rolland, M. Saddier, Mme Ramassamy, Mme Genevard, Mme Trastour-Isnart, M. Boucard, M. Brun, M. Dive, M. Le Fur et M. de la Verpillière

-----

**ARTICLE 4 BIS**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« collèges »,

insérer les mots :

« et les lycées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Article 4 *bis* affirme l'importance d'éduquer, au sein de l'école nationale de la République les citoyens éco-responsables de demain, en les sensibilisant à la réduction des déchets, au recyclage, au tri et aux différentes techniques basiques de réparation et de bricolage.

Toutefois il n'intègre ces pratiques que jusqu'au collège.

Le présent amendement vise à les étendre jusqu'au lycée afin que soit poursuivi ce travail éducatif tout au long de leur scolarité et fasse partie intégrante de leur construction en tant que citoyen.